



LA T'GIVRÉE
Villerupt Edition 2025
Règlement complet de la course à pied et Run & Bike

Ainsi que les textes de la FFA et de la FFtri nous l'imposent, nous n'accepterons que les certificats ou les licences conformes aux règles précisées dans le règlement ci-dessous.

ASSISTANCE INTERDITE

Règle Première : le parcours emprunte des espaces publics. Il est interdit de jeter quelque déchet que ce soit sous peine d'exclusion pure et simple de la course.

Aucune assistance extérieure à l'organisation n'est autorisée, tout au long du parcours.

Aucun ravitaillement n'est autorisé en dehors de ceux mis en place par l'organisation (et des vivres que chacun emporte avec lui).

Il est interdit de prendre, déposer ou changer du matériel durant la course. Toute infraction à ces règles fera l'objet d'une pénalité de 5 minutes.

Article 1 - Organisation

Triathlon Grand Villerupt 54

Mr Sébastien REHIBI

Adresse : 5 rue René Cassin – 54 190 VILLERUPT (FR)

Téléphone : 06 08 66 35 55

Article 2 - Définition de l'épreuve

Date de l'épreuve : 1 Février 2025

La T'Givrée est un ensemble de plusieurs courses chronométrées, déclinée ainsi :

- Run & Bike 6/9 ans Départ 14h45
- Run & Bike 10/12 ans Départ 15h00
- Run & Bike S/XS Départ 16H00
- Trail 10 km Départ 18H15
- Trail 18 km Départ 18H00

Les parcours sont au départ/arrivée de la salle Fiorani / parcours de santé et sont intégralement balisés, l'utilisation de carte n'est pas nécessaire. L'épreuve se déroule en une seule étape et impose aux concurrents une certaine prise en charge d'eux-mêmes (semi-autonomie).

Les concurrents doivent :

- Respecter l'environnement traversé, ne rien jeter
- Pointer à tous les postes de contrôle
- Signaler leur abandon ou tout arrêt prolongé à l'organisation
- Porter le dossard devant et bien visible durant toute l'épreuve
- Suivre strictement le parcours
- Se soumettre aux contrôles anti-dopage

- Aider un autre coureur en difficulté

Horaires éliminatoires :

Le temps maximal par épreuve, pour être classé, est fixé :

- Run & Bike 6/9 ans -20min
- Run & Bike 10/13 ans -40 min
- Run & Bike S/XS -2h00
- Trail 10 km -2h00
- Trail 16km -3h00

Barrières horaires à respecter :

Aux différents points définis pour la course (voir le détail du tracé), des responsables de l'organisation inviteront les coureurs parvenant au-delà des limites horaires à stopper leur progression.

Les coureurs « hors limites » auront le choix soit de terminer sans dossard et sous leur propre responsabilité, soit d'attendre au point de ravitaillement le véhicule de rapatriement de l'organisation. Le respect de ces consignes est obligatoire, les horaires d'élimination définis avec les services sécurité et itinéraire visant à sécuriser au maximum le parcours, de manière à assurer dans les meilleures conditions possibles la sécurité des concurrents.

Article 3- Conditions d'admission des concurrents

Certificat médical :

Conformément à la Réglementation running 2024 établie par la FFA, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

Personnes mineures :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.
- D'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations partenaires de la FFA.
- D'un questionnaire de santé : l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative.

A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Personnes majeures :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.
- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé

le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») [PPS.athle.fr](https://pps.athle.fr) mis en place par la FFA .
Les athlètes étrangers, sont soumis aux mêmes règles

-Les licences d'autres sports (Foot, Handball, Basket) ne sont pas acceptées. **Aucune dérogation ne sera admise**

Aucun dossard ne sera délivré si le justificatif n'a pas été validé par l'organisateur ou le personnel gérant le retrait des dossards.

Article 4 – Inscriptions

Les inscriptions sont limitées à 500 inscrits et s'effectuent selon les indications présentes sur le site internet de la course.

L'inscription se fera en ligne et sera obligatoirement suivie du paiement ainsi que du téléchargement ou présentation d'un certificat médical ou d'une licence conforme aux conditions d'admission des concurrents (voir article 3).

Conditions d'admission des concurrents.

Les concurrents majeurs pourront s'inscrire à l'ensemble des parcours.

Le Trail 10 Km ouvert à la catégorie Cadet uniquement sur le 10km. Une autorisation parentale sera demandée aux mineurs lors du retrait des dossards _ téléchargeable lors de l'inscription en ligne.

L'organisation se réserve le droit de mettre en place une liste de "dossards invités" et de la gérer comme bon lui semble.

Clôture des inscriptions en ligne le 30 Janvier 2025 ou dès que le quota de coureurs sera atteint.

Le changement de course ou l'échange de dossard sera impossible après le 30 Janvier 2025.

Le changement de course ne sera possible que dans la mesure où un dossard serait disponible pour la distance souhaitée. Il n'y aura pas de remboursement pour le passage sur une distance inférieure.

Les demandes de remboursement pour l'annulation de l'inscription seront examinées au cas par cas.

Il n'y aura plus de remboursement pour annulation après le 30 Janvier 2025.

En cas d'annulation de la course, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 5 – Assistance et ravitaillement

Le principe de cette course est l'autosuffisance alimentaire et matérielle.

Cependant :

- 2 postes de ravitaillement seront disposés sur le 18 km à différents points du parcours
- 1 poste de ravitaillement sera disposé sur le 10 km

Ils seront pourvus en eau, sirop, fruits secs, bananes

Aucune assistance extérieure à l'organisation n'est autorisée, tout au long du parcours.

Aucun ravitaillement n'est autorisé en dehors de ceux mis en place par l'organisation (et des vivres que chacun emporte avec lui).

Il est interdit de prendre, déposer ou changer du matériel durant la course. Toute infraction à ces règles fera l'objet d'une pénalité d'une heure.

Article 6 – Run & Bike

Épreuve conviviale et accessible à tous, ouverte à toute personne licenciée ou non, le Run & Bike est une course en alternance par équipe de 2, composée d'un coureur à pied (le Runner) et d'un coureur en vélo (sauf VAE) (le Biker)

Inscription par équipes de 2, mixtes ou non.

Le port du casque homologué à coque dure est obligatoire pour les 2 participants tout au long de l'épreuve sous peine d'élimination directe Un seul concurrent est autorisé sur le vélo

Le vélo doit effectuer la totalité du parcours

Départ des coureurs à pieds sur une pré-boucle pédestre, les cyclistes ne prennent le départ qu'au passage de leur partenaire devant eux.

Pour qu'une équipe soit classée, la ligne d'arrivée doit être franchie par les équipiers et le vélo

Le temps du dernier concurrent de l'équipe à passer la ligne d'arrivée servira de référence au classement.

La fréquence des relais est libre mais ceux-ci doivent respecter obligatoirement les consignes suivantes :

Dans ses rotations et dans sa progression, chaque équipe doit veiller à ne pas gêner la progression des autres équipes. Le fairplay et l'esprit sportif doivent primer.

Sur les 100 derniers mètres et en particulier pour le franchissement de la ligne d'arrivée, les équipiers doivent obligatoirement être ensemble.

Certaines zones du parcours, considérées comme zones dangereuses, peuvent être signalées en orange par l'organisation. Sur ces zones, il est fortement recommandé d'évoluer à pied pour les deux membres de l'équipe.

En cas de bouchons dans les secteurs techniques, la priorité est aux coureurs à pied (ne vous battez pas, on est là pour rigoler).

De manière générale, c'est la discipline (cycliste ou coureur) en difficulté qui donne le rythme durant toute la course.

Article 7 - Matériel obligatoire (il peut y avoir des contrôles, mais avant tout ce matériel est obligatoire pour votre sécurité)

Le port du dossard est obligatoire à l'avant.

Pour le Run & Bike, 1 seul vélo (sauf VAE) pour deux et **casque homologué à coque dure est obligatoire pour les 2 participants**

Pour toutes les courses, nous recommandons en cas de mauvais temps :

- coupe-vent, couverture de survie, "buff" ou bonnet, gants, etc

D'une manière générale, il est conseillé de se munir de son téléphone portable.

Un numéro d'urgence unique est communiqué à l'ensemble des coureurs à l'inscription. Chacun devra l'emporter avec lui.

Article 8 - Catégories – Classements - Récompenses

Les catégories d'âge et de sexe donneront lieu à un classement séparé dans les différentes épreuves :

Course	Année de naissance	Catégorie	Distance / D+	Heure de départ	Tarif	Class/Catégorie
13h30: Retrait des dossards / Inscriptions sur place (Majoration: 5€)						
La T'GiVré Run & Bike 6 - 9 ans	14h20 Briefing Course des 6-9 ans et 10/13 ans					
	2018 à 2019	Mini Poussin	2,2 km	14h30	8,00 €/ Équipe	3 premières Équipes MPOM 3 premières Équipes MPMixte
	2016 à 2017	Poussin				3 premières Équipes POM 3 premières Équipes POMixte
	15h15 Récompenses "Run & Bike 6-9ans"					
La T'GiVrée Run & Bike 10 - 13 ans	14h35 Briefing Course des 6-9 ans et 10/13 ans					
	2015 à 2012	Pupille	4,1 km	14h45	12,00 €/ Équipe	3 premières Équipes PUM 3 premières Équipes PUMixte
	2013	Benjamin				3 premières Équipes BEM 3 premières Équipes BEMixte
	15h15 Récompenses "Run & Bike 10 - 13 ans"					
La T'GiVrée Run & Bike - XS	15h35 Briefing de course "XS"					
	2012 à 2010	Benjamin	9,8 km	15h45	18,00 €/ Équipe	1ère Équipe BEM 1ère Équipes BEMixte
	2009 et avant	Minime Homme Femme Mixte				1ère Équipe MIM 1ère Équipes MIMixte 3 premières Équipes Hommes 3 premières Équipes Femmes 3 premières Équipes Mixtes
	17h30 Récompense "Run & Bike - XS"					
La T'GiVrée Run & Bike - S	15h35 Briefing de course "XS"					
	2008 à 2007	Cadet	14,7 km	15h45	20,00 €/ Équipe	1ère Équipe CAM 1ère Équipes CAMixte
	1986 et avant	Homme Senior Femme Senior Mixte Senior Homme Master Femme Master Mixte Master				3 premières Équipes Scratch Hommes 3 premières Équipes Scratch Femmes 3 premières Équipes Scratch Mixtes 1ère Équipe Homme Master 1ère Équipe Femme Master 1ère Équipe Mixte Master
	17h30 Récompense "Run & Bike - XS"					
La T'GiVrée Trail - 18 km	17h50 Briefing de Course "Trail - 15 km"					
	2007 à 1985	Senior	18,5 km. 385 D+	18h00	15,00 €* 19h45 Récompenses "Trail - 15km"	3 premiers Scratch Hommes 3 premières Scratch Femmes
	et avant	Master				1er Homme 1ère Femme
	19h45 Récompenses "Trail - 15km"					
La T'GiVrée Trail - 10 km	17h35 Briefing de Course "Trail - 15 km"					
	2008 à 2007	Cadet	10,5 km	18h15	10,00 €* 19h45 Récompenses "Trail - 10 km"	1er Homme 1ère Femme
	1986 et avant	Senior Master				3 premiers Scratch Hommes 3 premières Scratch Femmes 1er Homme 1ère Femme
	19h45 Récompenses "Trail - 10 km"					

* Hors Pass journée pour les non-licenciés

Article 9 - Postes de contrôle

Des postes de contrôle seront répartis le long du parcours, et constitueront des sites de pointage obligatoires pour les concurrents

Tout concurrent retardé pour secours ou assistance à un tiers devra demander le crédit du retard au poste de contrôle suivant pour en bénéficier.

Article 10 - Abandon

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et lui remettre son dossard.

Article 11 - Sécurité et Assistance

La sécurité sera assurée par un réseau de postes de contrôles, de signaleurs, d'ouvriers et d'une équipe serre-file.

Plusieurs équipes de secouristes seront répartis sur les postes clefs de la course afin d'assurer la prise en charge des concurrents.

Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Mais elle ne saurait remplacer la vigilance et la responsabilité personnelle des participants et des membres de l'organisation.

Les commissaires officiels / Et / Ou les signaleurs sur parcours seront habilités à retirer le dossard et à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve, mettant en danger tant sa sécurité personnelle que la sécurité générale de la manifestation, ou usant de pratiques frauduleuses, triche, anti fair-play.

L'assistance est confiée par délégation à une association de 1^{er} secours dûment agréée par la Préfecture

Article 12 – Assurance / responsabilité

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres participants de prendre une assurance individuelle accident en complément s'ils le souhaitent.

La responsabilité des organisateurs sera dégagée dès le retrait du dossard pour abandon, pour disqualification (pointage tardif, dégradation ou non-respect du milieu naturel), par décision médicale ou sur décision du Directeur de la Course.

Article 13 - Réclamations / Jury

Elles seront recevables par écrit dans les 30 minutes après l'affichage des résultats provisoires. Les décisions sont sans appel.

Article 14 – Parcours

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours, de raccourcir le parcours, de changer les barrières horaires et l'emplacement des postes d'assistance sans préavis.

Article 15 - Conditions Générales

Tous les concurrents de la course s'engagent à respecter ce règlement par le seul fait de leur inscription. Les concurrents s'engagent à accepter sans conditions leurs prises de vues ou de son, ainsi que l'exploitation de celles-ci à titre informatif, publicitaire ou promotionnel.

Chaque concurrent se doit d'évoluer en respectant le milieu naturel et humain.